

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

AT2C
12, RUE DE LA ROCHE

55140 Chalaines

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/02/2026	F01260200056	410166	F01260200056	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Pinon					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	3.75	M3	200.50	751.88	20 %
403	SP CEMEXA	3.75	DO	15.00	56.25	20 %
TI	Transport incomplet	2.25		25.00	56.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3.75	UN	1.50	5.63	20 %
506	TAXE CARBONE	3.75	UN	1.50	5.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3.75	UN	2.50	9.38	20 %
552	REP	3.75	UN	1.68	6.30	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/04/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	891.32 €
Total TVA :	178.28 €
Total TTC :	1,069.60 €
RESTE A PAYER :	1,069.60 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260200056	F01260200056	27/02/2026	410166	AT2C

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 16805 Pinon						
10/02/2026	004417440	410166	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	3.75	M3
10/02/2026	004417440	410166	552	REP	3.75	UN
10/02/2026	004417440	410166	403	SP CEMEXA	3.75	DO